DROIT DE L'INFORMATIQUE EXAMEN 16 janvier 2009

Cas pratique n°1

Fraîchement diplômé de l'université de Rouen, vous décidez, avec vos amis du Master de réaliser un jeu vidéo mettant en scène des ingénieurs dont l'objectif est de pirater un système informatique complexe. A cette fin, chacun utilise ses compétences propres et réalise une partie spécifique du jeu vidéo. Le jeu vidéo achevé, vous décidez, d'un commun accord, de le nommer « Computer hackers ». (4 points)

- 1. Quels sont les différents droits de propriété intellectuelle pouvant exister sur ce jeu vidéo ? et quelles sont les conditions d'obtentions de ces droits de propriété intellectuelle (distinguer les différents droits de propriété intellectuelle et identifier les conditions afférentes) (2 points)
- 2. Qui est titulaire des droits sur le jeu ? (1 point)
- 3. Quelle formalité non nécessaire à l'obtention de vos droits pouvez-vous réaliser afin de préserver vos droits sur le jeu ? (1 point)

Vous réalisez quelques mois plus tard qu'une société de jeux vidéos commercialise sur son site Internet un jeu vidéo très similaire sous la marque « Computer hacking ». Par ailleurs, cette société a très récemment fait une demande de dépôt de sa marque auprès de l'INPI pour la classe relative aux logiciels et matériel informatique. Pour répondre à cette question, il sera établi que vous avez enregistré la marque « Computer hackers » pour commercialiser des jeux vidéos (2 points)

- 1. Sur quel fondement pouvez-vous engager la responsabilité de cette société ? (1 point)
- 2. En tant que titulaire des droits sur la marque « computer pirates » pour la même classe de produit, comment pouvez-vous empêcher l'enregistrement de la marque de votre concurrent ? (1 point)

Une société de grande distribution s'intéresse de près à votre jeu vidéo et vous fait part de son souhait de pouvoir le commercialiser. (2 points)

- 1. Quel type de contrat pouvez-vous conclure afin d'autoriser cette société à commercialiser votre jeu vidéo et quels sont les conséquences liées à un tel acte ? (1 point)
- 2. Quelles sont les clauses de ce contrat qu'il est important de négocier avec la société ? (1 point)

Cas pratique n°2

Vous êtes à la tête d'une banque d'affaires. Vous souhaitez mettre en place un dispositif d'alerte professionnelle dont la finalité est de combattre des faits tels que le blanchiment d'argent, les fraudes et les conflits d'intérêt. (4 points)

1. Quelles sont les conditions préalables à la mise en place d'un tel dispositif ? (1 point)

La société-mère de la banque située aux Etats-Unis vous demande de transférer ces informations.

- 1. Quelles conditions ce transfert doit-il respecter pour être considéré comme légale au regard de la loi Informatiques et Libertés ? (1 point)
- 2. Quels sont les moyens dont vous disposez pour vous assurer de la sécurité d'un tel transfert de données hors de l'Union Européenne? (1 point)

L'administrateur réseau de la banque vous alerte qu'il soupçonne un employé de communiquer via sa messagerie professionnelle des informations confidentielles de la banque. Ces messages électroniques sont identifiés « personnels » par le salarié.

1. Pouvez-vous demander à l'administrateur réseau d'accéder à ses emails et en vérifier le contenu hors la présence du salarié ? Justifiez votre réponse (1 point)

Cas pratique n° 3

Vous êtes dirigeant d'une société d'édition de progiciel de comptabilité. Vous constatez qu'un de vos produits est vendu sur eBay sans votre autorisation, sous un pseudonyme qui ne vous permet pas de retrouver l'identité du vendeur. (3 points)

- 1. Sur quel fondement pouvez-vous agir ? (1 point)
- 2. Contre qui pouvez-vous agir ? Dans quelles conditions ? (2 points)

Vous avez mis à la disposition de vos salariés des ressources informatiques. Vous soupçonnez un de vos salariés d'abuser de sa connexion à Internet. (2 points)

- 1. Pouvez-vous vérifier les connexions Internet de ce salarié, hors sa présence? Justifiez votre réponse. (1 point)
- 2. Comment pouvez-vous prévenir un tel usage abusif des ressources informatiques de votre entreprise par vos salariés ? (1 point)

Cas pratique n° 4

Vous avez créé un site Internet relatif au cinéma. Ce site permet aux utilisateurs d'insérer un lien RSS et une brève, le lien renvoyant vers un site où se trouve l'article cité. Un des utilisateurs poste un lien renvoyant vers un article relatif à la vie privée d'un acteur et contenant l'allégation de faits peu élogieux. (3 points)

- 1. Sur quel fondement la célébrité peut-elle agir en justice? (1 point)
- 2. Risquez-vous de voir votre responsabilité engagée? Justifiez votre réponse (2 point)